

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2024 A 18 H**

Date de la convocation : 24/06/2024
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 6
en absence excusée avec pouvoir : 2
votants : 8

Le lundi 1^{er} juillet 2024 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique.

Etaient excusés : POINSOT Armand, SAUTY Eric.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Délibération sur le choix du cabinet d'étude pour l'appel d'offre de la carte communale
 - Délibération suite à la proposition du CDG pour un groupement de la prévoyance obligatoire au 01/01/2025
 - Délibération pour le renouvellement du contrat de l'Agent Technique (ménage)
 - Etat des dépenses du 1^{er} semestre 2024
 - Informations et questions diverses
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2024.

I – Délibération sur le choix du cabinet d'étude pour l'appel d'offre de la carte communale :

Sur cinq appels d'offre lancés, un prestataire a décliné et deux n'ont pas répondu.

Mme DE OLIVEIRA-CASTEL, du CAUE, est venue présenter l'analyse technique des deux offres reçues, celles de Perspectives Urbanisme et Paysage (PUP) et de DORGAT-ENVOL Environnement BFC, pour aider le Conseil à choisir son prestataire.

Trois critères étaient requis :

1/ Critère 1 : La méthodologie.

Elle est globalement équivalente chez les deux prestataires (réunion publique, bulletin, tenue d'un registre en mairie), avec un plus chez PUP qui offre un atelier de formation de 3 heures aux élus.

2/ Critère 2 : Moyens et compétence de l'équipe

Au-delà de la compétence « Urbanisme » obligatoire pour les prestataires, PUP présente une compétence « Paysage » supérieure à DEE qui est plus orientée « Juridique » et propose un délai d'exécution de la carte communale un peu plus rapide. A noter, PUP travaille actuellement avec des mairies de la circonscription (Magnien, Arnay, Pouilly) pour des cartes communales ou des PLU.

3/ Critère 3 : Coût de la prestation

L'appel d'offre comportait deux volets : une tranche ferme concernant l'élaboration de la carte communale et une tranche optionnelle concernant un cahier de recommandations contenant

les souhaits de la commune sur le choix de couleur des façades, clôtures, type de construction, jardin ...

PUP est le prestataire le moins cher avec une offre à 14 875 € pour la tranche ferme.

Concernant la tranche optionnelle, le CAUE propose au Conseil de s'appuyer sur les fiches éditées par l'UDAP 21 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) qui permettent d'orienter les projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation en secteur protégé dans le département de Côte-d'Or et de participer à la sauvegarde du paysage départemental et des bâtiments historiques présents sur le territoire.

Mme DE OLIVEIRA-CASTEL rappelle que la carte communale doit être approuvée par la commune et la Préfecture. Une subvention de 20 à 30 % sera allouée.

- A la suite de cette analyse, le Conseil municipal choisit à l'unanimité le prestataire PUP pour la tranche ferme de la carte communale et réfléchit pour l'instant à la prestation tranche optionnelle.
Madame le Maire est chargée d'adresser au cabinet d'étude Perspectives l'acte d'engagement signé avec une date de début des travaux.

II – Délibération suite à la proposition du CDG21 pour un groupement de la prévoyance obligatoire au 01/01/2025 :

Au 01/01/2025, tous les salariés communaux devront bénéficier d'un contrat de prévoyance. Deux salariés sont concernés. Le coût par salarié sera d'environ 7 € par mois. Le Centre de Gestion nous propose un contrat pour la prise en charge de la part employeur, sans obligation d'adhésion par la suite.

- Le Conseil adopte la proposition du CDG21 à l'unanimité.

III - Délibération pour le renouvellement du contrat de l'Agent Technique :

Le contrat de l'agent Technique, de 4 heures hebdomadaires, se termine le 20 août 2024.

- Le Conseil est d'accord, à l'unanimité, pour le renouvellement de son contrat du 21 août 2024 au 20 août 2025.

IV - Etat des dépenses du 1er semestre 2024 :

Madame le Maire présente l'état des dépenses à fin juin 2024. La situation est globalement conforme à notre prévision.

Dépenses : environ 103 000 €

Recettes : environ 205 000 €

Reste : environ 102 000 €.

V - Informations et questions diverses :

TDF : La mairie a reçu le bail signé aux conditions demandées. TDF a demandé la rédaction d'un arrêté d'alignement pour le terrain des Baraudins.

Site web : Une réunion a eu lieu avec le prestataire du site, qui nous a proposé une procédure simplifiée pour sa mise à jour.

Salle des fêtes : Un devis va être établi pour l'étanchéité de la toiture. Le couvercle saillant du regard d'alimentation en eau a été la cause d'un incident lors du vide-greniers. Celui-ci a été remis à niveau gracieusement par le syndicat des eaux qui effectuait des travaux sur la commune.

ZRR devient FRR : La commune était classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Nous sommes maintenant en zone France Ruralité Revitalisation (FRR). Ce maintien en FRR permet aux habitants qui transforme une habitation en gîte, en logement social ou à une installation d'entreprise de bénéficier d'une exonération foncière.
Le Conseil devra prendre les délibérations afférentes aux divers sujets avant fin septembre afin que l'exonération foncière puisse être appliquée.

Téléphonie : La fin du réseau cuivre est annoncée à partir de 2025. Les habitants devront avoir l'accès à la fibre et s'équiper de portables. Le Conseil regrette la fin annoncée du téléphone fixe, souvent seul équipement dans les foyers et très utile en cas de problème de réseau.

ONF : M. MINOTTE, technicien ONF dédié à la commune, change d'emploi. Il sera remplacé par Mme Malaurie FORELLE.

AMF 21 : Le 2 juillet 2024, M. Ludovic ROCHETTE, Président de l'AMF 21, viendra en mairie pour une prise de contact.

Projet agri voltaïque : VALECO tiendra une réunion en mairie jeudi 18/07/2024 à 14 h avec la participation de membres de la Communauté de communes et des représentants des communes limitrophes, pour présenter leur projet.

Elagage : Demande d'un devis à un élagueur pour entretenir des arbres de la commune.

Fête du 14 juillet : La mairie n'est plus en capacité d'organiser cette fête. Madame le Maire a proposé d'organiser un moment convivial pour l'inauguration des trottoirs lorsque les travaux seront terminés. Les représentants du Conseil départemental qui ont contribué à ce financement ainsi que les habitants seront conviés.

Tour de garde des élections du 7 juillet :

8 h 00 – 10 h 30 : G. Paillard et I. Leclerc
10 h 30 – 13 h 00 : D. Fleurisson et M. Desbois
13 h 00 – 15 h 30 : M. Hannoyer et F. Faurie
15 h 30 – 18 h 00 : E. Sauty et M. Poinot.

La réunion de Conseil s'est terminée à 20h10.

La secrétaire de séance
Françoise FAURIE

Madame le Maire
Martine DESBOIS